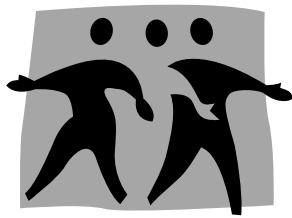


SSP / V P O D



SYNDICAT DES SERVICES PUBLICS  
GENÈVE

Monsieur François Longchamp  
Président du Conseil d'Etat  
du Canton et République de  
Genève  
Rue de l'Hôtel de Ville 2  
Case postale 3964  
1211 Genève 3

Genève, le 16 novembre 2010.

Concerne: atteintes à la liberté syndicale aux HUG

Monsieur le Président du conseil d'Etat,  
Madame et Monsieur le Conseiller d'Etat,

Nous devons revenir sur notre courrier du 7 janvier 2009 concernant les atteintes aux droits et libertés syndicales au sein des HUG.

Malgré nos démarches à l'adresse de la direction générale et du conseil d'administration des HUG, et après une période de relatif apaisement, force est de constater que la situation se dégrade à nouveau, prenant des proportions qui nous obligent à solliciter votre intervention.

Le directeur des HUG en particulier, convoque sans motif professionnel un de nos représentants syndicaux pour lui reprocher son activité syndicale légitime.

A cette occasion, il déclare à notre représentant qu'il allait « **appuyer tout cadre qui déposera plainte pénale contre lui** ». Ce qui n'a d'ailleurs pas tardé de se vérifier, car quelques semaines après, un cadre mis en cause pour harcèlement psychologique dépose une plainte pénale contre notre représentant syndical. Le procureur prononce le classement de la plainte en motivant sa décision par le fait que lors d'un conflit entre le syndicat et la direction, il ne peut y avoir de restriction à l'activité du syndicat.

Malgré le classement, la démarche apparaît de toute évidence comme une tentative de criminaliser l'activité syndicale légitime, et n'a pas manqué de servir objectivement de mesure intimidatrice à l'adresse de notre représentant.

Le 18 aout 2010, le directeur informe notre syndicat qu'il ne pourra désormais plus agir que sur les sujets de portée générale et sera exclu des dossiers particuliers qui concernent les services. Par la suite il étend la même attitude unilatérale d'exclusion à la gestion des dossiers individuels.

Le 3 octobre 2010, franchissant un pas de plus dans son escalade, le directeur informe notre syndicat qu'il est exclu que la direction des HUG traite avec le SSP d'un dossier collectif concernant le harcèlement psychologique du personnel de l'atelier d'électricité.

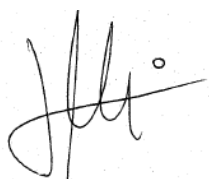
Il va même plus loin en donnant l'ordre à ses cadres de ne plus répondre aux lettres adressées par notre syndicat sur ce dossier. En plus il exclut un de nos représentants de toute action syndicale hors du département auquel il est professionnellement rattaché.

Le 26 octobre 2010 la responsable des ressources humaines du département d'exploitation, sur ordre du directeur, décide d'interrompre un «entretien de service» car l'accompagnant de l'employé convoqué, affirme représenter le syndicat SSP.

Cela contrevient de manière flagrante tant à l'esprit qu'à la lettre de la LPAC et des autres textes applicables en la matière, ainsi qu'aux accords internationaux signés par la Suisse en matière de liberté syndicale. Une telle attitude met gravement en cause le partenariat social dans un domaine professionnel de première importance, privant durablement les partenaires de toute issue concertée aux conflits et différends qui ne peuvent manquer de se présenter.

Nous précisons également que les syndicats du secteur n'ont jamais été confrontés à un arbitraire aussi flagrant et à une attitude aussi autoritaire de la part de la direction générale des HUG. Nous estimons dès lors qu'un tel précédent ne peut pas être toléré, sous peine d'une remise en cause généralisée et durable des rapports sociaux dans les secteurs publics et parapublics.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à ce qui précède, et nous vous prions de croire, Monsieur le Président du Conseil d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, à l'expression de notre parfaite considération.



Marco Spagnoli

Co-présidents



David Andenmatten

SSP – Région Genève

Copie : CGAS  
USS